

Projet « Musées pour la Jeunesse »
Patrimoine d'aujourd'hui, citoyens de demain

Projet de partenariats pour la mise en place de PEAC entre
les établissements scolaires du Pays de Remiremont et de ses vallées

et

les Musées municipaux de Remiremont



La municipalité de Remiremont a recruté tout récemment un médiateur du patrimoine contractuel dans ses musées, ceux-ci ont l'ambition de toucher plus largement le jeune public et l'inciter à fréquenter plus assidûment les musées.

Cet objectif s'inscrit dans un des principes fondamentaux de la mission muséale, l'éducation du jeune public qui est assurée en complémentarité avec les établissements scolaires.

Du point de vue de la Ville, il s'agit de concilier sa politique d'accroissement de son attractivité et de dynamisme culturel avec ses ambitions en terme d'éducation.

Or, malgré la présence importante d'établissements scolaires sur Remiremont et sa périphérie, seule une partie des classes vient visiter l'un ou l'autre des musées durant l'année scolaire. Pourtant, les musées de Remiremont ont un véritable potentiel d'enrichissement des parcours d'éducation des scolaires et de diversification des expériences d'enseignements dont il serait dommage de ne pas profiter.

C'est pourquoi les musées de Remiremont ont décidé de lancer un **appel pour le développement de partenariats visant à la création d'un ou plusieurs PEAC avec tous les établissements scolaires volontaires du Pays de Remiremont.**

1. Qui sont les musées municipaux de Remiremont ?

Les musées municipaux de Remiremont sont un service de la mairie qui comprend **deux structures**, respectivement nommées Charles de Bruyères (70 rue Charles de Gaulle) et Charles Friry (12 rue du Général Humbert).

Le musée Charles de Bruyères, ouvert depuis 1913, est un musée de Beaux Arts. La collection comprend des peintures françaises du XIX^{ème} siècle (dont un Courbet) et des peintures hollandaises du XVII^{ème} siècle, des arts décoratifs (faïences et verreries d'Émile Gallé entre autres), des objets archéologiques, de la numismatique, des œuvres provenant de l'abbaye de Remiremont notamment. Le musée comprend onze salles de collection permanente et une grande salle réservée aux expositions temporaires (110 m²).

Le musée Charles Friry, ouvert depuis 1985, est une très riche maison de collectionneur, le parti pris muséographique est de conserver l'état du lieu de vie à l'époque de Charles Friry et de Pierre Waidmann, artiste paysagiste ayant fait sa carrière à Paris et petit-fils héritier de Charles Friry, lui-même ancien propriétaire des lieux et à l'initiative de la collection. La collection y est très diversifiée, mais s'articule essentiellement autour des peintures et objets d'art flamands. Le musée abrite également le fameux *Vielleur à la sacoche* (avant 1650), une huile sur toile de George de La Tour dont la réputation est mondiale. Le musée dispose de neuf salles et d'une petite salle d'exposition temporaire.

Des travaux d'extension au musée Charles Friry sont prévus fin 2018, ce qui va permettre l'ouverture de quatre nouvelles salles, dont une salle pédagogique qui sera dédiée aux ateliers manuels pour les enfants. En attendant, il est possible d'utiliser ponctuellement la salle pédagogique du service des archives municipales. Mentionnons aussi qu'une collaboration existe en terme pédagogique entre les archives et les musées municipaux permettant la mise en place de visites et d'ateliers pédagogiques combinés, c'est-à-dire s'étendant aux deux services sur des thématiques définies ou à construire avec les enseignants, ainsi qu'un partenariat avec la médiathèque intercommunale.

La qualité, la diversité des collections, l'infrastructure actuelle et à venir ainsi que l'embauche récente d'un médiateur du patrimoine font des musées de Remiremont une structure très intéressante pour les élèves. Elle est parfaitement capable de les accueillir et ce dans les meilleurs

conditions possibles. La variété des activités et thématiques proposées est grande. Ce point sera détaillé plus loin.

2. Pourquoi vouloir établir des partenariats à but éducatif ?

La raison se trouve dans la mission éducative des musées. En effet, les musées labellisés « Musées de France » ont une responsabilité d'éducation. Or, les musées municipaux de Remiremont disposent de ce label depuis 2002. Selon l'article L441-2 du Code du Patrimoine :

« Les musées de France ont pour missions permanentes de :

- a) Conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections ;
- b) Rendre leurs collections accessibles au public le plus large ;
- c) Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;
- d) Contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion. »

Les musées de Remiremont cherchent donc très clairement par ce projet, à répondre aux exigences des b) et c) contenu dans cet article de loi. **Les musées de Remiremont prennent très à cœur le fait de pouvoir s'inscrire dans le parcours éducatif des enfants afin de respecter leurs engagements de mission muséale.** Mais c'est également un engagement qu'ils prennent vis-à-vis de la population locale, les musées de Remiremont étant un des grands centres culturels du secteur du Pays de Remiremont et de ses vallées.

3. Pourquoi signer un partenariat avec les musées ?

Sur un plan purement pratique, cela permettra aux classes des établissements concernés de pouvoir prendre contact avec les musées et de mettre en place leurs projets de visites de manière **plus institutionnalisée et régulière.**

Concernant les élèves, cela leur permettrait de sortir du cadre scolaire plus régulièrement. Ce type de sortie est généralement appréciée dans la mesure où les enfants ont besoin de **nouveauté** et de **diversité** pour un **meilleur apprentissage** et une meilleure **acquisition des connaissances.**

De plus, la confrontation des élèves aux objets est une manière de créer un lien de réalité entre eux et le monde qu'ils appréhendent au cours de leur formation scolaire. Cela permet de rendre plus tangible certains concepts vus en cours, une meilleure compréhension du monde et un rapport plus direct avec ce dernier.

Tout ceci constituera pour eux une source de stimulation intellectuelle non négligeable. **Elle éveillera ainsi leur curiosité et le goût pour la recherche. L'approche artistique élargira leur culture générale, stimulera leur sens de l'observation et du questionnement. Enfin, la réappropriation de leur patrimoine fera d'eux des citoyens plus consciencieux, plus sensibles au territoire dans lequel ils vivent.**

Concernant les établissements scolaires eux-même, ils trouveront au sein des musées un **vrai complément de formation pour leurs élèves et un apport de connaissances transversales pour leurs enseignements.** Certains projets de classe pourraient aboutir à leur présentation au sein des musées et être une parfaite vitrine pour l'établissement scolaire partenaire.

Cela permettra également de valoriser le travail collectif de toute la classe et des enseignants, ce qui favorisera une meilleure cohésion et solidarité entre les élèves eux-mêmes mais aussi avec le corps enseignant.

De plus, les musées disposent déjà d'une **expérience significative dans l'accueil des classes** : en effet, les musées ont déjà accueilli à de nombreuses reprises, depuis 2010, des classes d'établissements scolaires (écoles maternelles et primaires, collèges ou lycées) de Remiremont mais aussi des environs.

Il est ressorti de ces visites des échos très positifs de la part des enseignants mais aussi des élèves, qui ont beaucoup apprécié cette approche des œuvres et de l'histoire. Cela a même permis **l'aboutissement de vrais projets culturels**, comme par exemple l'exposition des sculptures créées et mises en scène par les classes de 6^{ème} du collège Charlet à l'occasion des Nuits du musée 2017 et 2018 dans le cadre de l'opération gouvernementale « La classe, l'œuvre » en partenariat avec le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale.

Les musées, pouvant travailler en partenariat aussi avec la médiathèque intercommunale et avec les archives municipales, sont donc parfaitement en mesure de proposer un accueil, des activités culturelles et un contenu pédagogique de qualité qui s'adaptent parfaitement au parcours des élèves.

4. Pourquoi un PEAC ?

Le parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC) est un dispositif **mis en place et rendu obligatoire** dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 9 juillet 2013. Il a pour objectif de favoriser l'égal accès de tous les élèves à la culture grâce à une formation artistique personnelle.

Le point fort d'un parcours de ce type est de structurer un projet de partenariat avec des objectifs clairs et d'établir un programme d'éducation qui soit compatible avec celui de l'enseignement scolaire.

Le PEAC favorise la mise en place et la pérennité des partenariats entre les différentes structures, de régulariser la fréquentation scolaire d'établissements culturels et enfin, incite les acteurs du monde culturel à innover, à se diversifier, être force de propositions, de monter des projets pour et avec les scolaires, d'avoir une place plus active dans la vie collective.

Les musées municipaux de Remiremont ont tout à fait les moyens, l'ambition, le savoir-faire et la pertinence requis pour participer à un ou des PEAC. Mieux, ceux-ci disposent à présent d'un personnel dédié chargé de mener ce genre de projet. Il convient à présent de construire un projet solide pour le bien des enfants du Pays de Remiremont et de ses vallées, qui sont citoyens en devenir.

5. Quel est le projet ?

Contexte et but recherché

Situé dans un contexte rural où la fréquentation d'établissements culturels n'est pas une activité coutumière, les musées municipaux cherchent à mieux se faire connaître de la population locale. En ciblant les enfants scolarisés, ils espèrent pouvoir arriver à cet effet sur le long terme. Il s'agit également de participer à l'éducation et l'émancipation des individus à l'échelle locale.

Ce projet de partenariats a pour but d'inciter les établissements scolaires à emmener leurs élèves fréquenter les musées de manière régulière. Pour cela, il serait pertinent d'encadrer cette pratique par un ou plusieurs PEAC. **Outre la visée pédagogique, il est également question d'ouvrir la culture à tous, de participer à l'égalité des chances, de donner des moyens de compréhension et d'appréciation du patrimoine archéologique et artistique aux enfants.** Il s'agit plus précisément d'élever le niveau de culture générale des élèves, leur faire découvrir leur histoire locale, les initier à l'art, susciter leur intérêt dans le domaine artistique et développer une attitude de curiosité et d'observation.

Visée pédagogique pour les scolaires

La fréquentation des musées par les élèves dans le cadre scolaire est une manière de diversifier leur enseignement et de « casser la routine » de la classe. Il est l'occasion d'appréhender des connaissances nouvelles et approfondies avec une pédagogie qui sort de leur ordinaire. Voici en quelques points ce que peuvent leur apporter les musées :

- Leur venue régulière aux musées permettra aux élèves de **se familiariser avec l'histoire du territoire dans lequel ils vivent** : en effet, nombre d'élèves du Pays de Remiremont et de ses vallées ne la connaissent pas et ignorent totalement sa richesse patrimoniale. Il sera possible pour eux de se réappropriier et de comprendre les fondements structuraux du territoire qu'ils habitent et qu'ils parcourent tous les jours. C'est aussi un bon moyen de les sensibiliser au patrimoine, à sa richesse et sa fragilité et donc de former de futurs citoyens plus consciencieux et attentifs à ces concepts.
- Les musées ont pour objectif **d'apporter une éducation artistique qui sera un atout dans le parcours scolaire puis professionnel des enfants.** Celle-ci leur permettra de développer leur culture générale, d'apprendre à apprécier une œuvre, de cultiver le sens de l'observation et de l'analyse. Ce qui au bout du compte permettrait de développer des réflexes de curiosité, d'esprit critique et d'auto-formation.
- Enfin, leur venue régulière aux musées vise à **habituer les élèves à fréquenter un établissement culturel**, ce qui contribuera au développement du goût pour ce genre d'activité, du goût pour l'art et les incitera à continuer la pratique de cette activité dans le futur. Au final, il s'agit d'en faire des citoyens plus autonomes, curieux, sensibles à l'art et au patrimoine.

La création d'un ou plusieurs PEAC incluant les musées et les établissements scolaires de la CCPVM est donc un véritable projet civique : celui d'éduquer et de former au mieux le citoyen du futur.

Moyens pédagogiques

Dans le cadre du PEAC, plusieurs types d'activités pédagogiques sont proposés par les musées :

- **parcours culturel** (visites guidées générales ou thématiques) ;
- **ateliers pédagogiques** (à la suite d'une visite ciblée) ;

- **parcours ludiques** (chasses aux œuvres, jeux d'énigmes, parcours d'aventure narratif, etc.) ;
- **projets collaboratifs débouchant sur une exposition** (avec création par les élèves de leurs propres œuvres d'art ou bien travaux de recherche autour d'œuvres conservées dans les musées).

À noter que les visites et les ateliers pédagogiques peuvent se faire conjointement avec le service des archives municipales ou avec la Médiathèque intercommunale de Remiremont.

Thématiques

Les musées de Remiremont sont ouverts sur le choix des thèmes de visite et d'atelier. Toutefois, voici quelques propositions de thèmes déjà disponibles (les thèmes en **italiques** sont ceux permettant une activité conjointe avec les archives municipales, les thèmes **soulignés** peuvent être traités conjointement également avec la médiathèque intercommunale). Certains des thèmes peuvent être traités conjointement, par l'une ou les deux structures, en complément de la visite d'un des musées :

- **les animaux**
- *l'histoire de Remiremont*
- **le voyage / la mer**
- *les sceaux*
- *la Révolution et l'Empire*
- *cartes et plans de Remiremont*
- *poids et mesures*
- **le jeu**
- **le portrait**
- **les artistes lorrains**
- **les techniques artistiques et l'emploi des couleurs**

Hormis ces suggestions, il est tout à fait possible pour les enseignants de proposer des idées de thèmes qui s'accorderaient peut-être mieux aux travaux de classe / sujets de cours. Les musées s'adaptent à chaque demande et s'efforcent de proposer un service sur mesure pour répondre le plus étroitement possible aux attentes.

Modalités d'accueil

L'accueil des classes se fera de la manière la plus satisfaisante pour les enseignants accompagnateurs et leurs élèves. Ainsi, il y a deux possibilités concernant les plages horaires :

1. **Venir sur les horaires d'ouverture au public** : cette option permet la venue de la classe dans un contexte de fonctionnement habituel pour les musées, ce qui permet une organisation de mise en place des visites plus rapide, plus facile.
2. **Venir en matinée avant l'ouverture au public** : cette deuxième option permet l'usage exclusif des musées par la classe, des activités établies sur mesure, mais nécessite une réservation plus en amont.

Les activités aux musées seraient de préférence encadrées par un médiateur du patrimoine ou par le conservateur des musées municipaux.

Concernant les lieux d'activités : les visites guidées et parcours se dérouleront au sein des musées eux-mêmes. Les ateliers pédagogiques, eux, auront lieu de manière transitoire pour ce qui concerne les musées dans la salle pédagogique des archives municipales, laquelle est équipée d'un point d'eau et de tout le nécessaire pour le déroulement d'activités manuelles. Ceci en attendant que les prochains travaux d'extension du musée Charles Friry soient effectués (fin 2018) pour disposer de notre propre salle pédagogique.

6. Quels rôles pour les acteurs du PEAC ?

Les institutions : conventions et PEAC

Dans le cadre de la mise en place de PEAC, il conviendrait de **signer une convention entre la ville de Remiremont et les établissements scolaires volontaires pour participer à ce projet**. Les PEAC pourront comporter une ou plusieurs activités de la liste concernant les *Moyens pédagogiques*.

La ville de Remiremont et le service des musées seront hébergeurs des différentes activités pédagogiques à destination des scolaires. **Ils mettront à disposition les structures d'accueil muséales telles que les salles d'exposition permanente et temporaire ainsi que la salle pédagogique dès la mise en service de cette dernière** (celle des archives sera utilisée en attendant pour accueillir les ateliers manuels). **Un médiateur du patrimoine sera mobilisé, veillera à l'animation et au bon déroulement des activités au sein des musées**. Il sera également l'interlocuteur privilégié avec les enseignants accompagnateurs.

Les établissements scolaires qui souhaiteraient s'engager dans un PEAC avec les musées seront invités à prendre contact avec ces derniers afin d'exprimer leurs besoins : le type d'activité souhaité, l'approche thématique, définition de dates, etc. **En adhérant à un tel programme, ils proposeront à leurs classes de participer au PEAC et assureront la possibilité aux classes qui en auront exprimé le désir de venir aux musées**. Les venues aux musées seront de ce fait intégrées à leur programme. Ils pourront accueillir des intervenants culturels issus des musées dans le cadre de travaux de classe initiés aux musées. La prestation des musées municipaux et des archives municipales et leur accès sont gratuits dans ce cadre, ainsi que pour la médiathèque intercommunale.

Les agents intervenants

Les enseignants accompagnateurs seront invités à collaborer étroitement avec le médiateur du patrimoine travaillant au sein des musées ou avec le conservateur. Il sera du ressort des enseignants de prendre contact avec le médiateur des musées de préférence et/ou avec le conservateur pour exposer leurs attentes liées à leurs venues, définir la ou les activités choisies, proposer ou choisir un thème et la date retenue pour leur venue.

Le médiateur du patrimoine des musées municipaux ou le conservateur essaieront de cerner au mieux les attentes de l'enseignant dans le cadre de sa visite et de mettre en œuvre tous les moyens adaptés pour le meilleur accueil des classes. Compte tenu de l'aspect coopératif du PEAC, ils seront force de propositions auprès de l'enseignant accompagnateur mais prendront également en compte les avis et besoins spécifiques de ce dernier.

Enfin, c'est au niveau des **échanges enseignant / médiateur** (ou conservateur) que se régleront les modalités pratiques pour la mise en place du projet souhaité de façon à ce que les deux parties trouvent chacun satisfaction et ce dans le souci de l'intérêt des élèves. Les musées invitent les enseignants intéressés à venir participer en amont à une visite générale des musées dès la mise en place du partenariat. Certains travaux de classe pourraient être exposés dans les musées (cf. dispositif La classe, l'œuvre et la nuit des musées).

7. Contacts

Musée Charles de Bruyères
70 rue Charles de Gaulle
88200 REMIREMONT
03.29.62.59.14

Musée Charles Friry
12 rue du Général Humbert
88200 REMIREMONT
03.29.62.59.14

Courriel :

Conservateur :
aurelien.vacheret@remiremont.fr